

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 973
VENDREDI 5 OCTOBRE 2012

Dispensé de timbrage BREST CTC

Responsabilité et unité

Depuis le 2 octobre, les parlementaires débattent de l'avenir de l'Europe. Le 25 septembre, le Bureau national du Parti Socialiste a souligné l'importance de ce rendez-vous.

Parlement et que nous soutiendrons », peut-on lire dans la motion votée à l'unanimité par le Bureau national, le 25 septembre.

Pour le Parti Socialiste, ce « *paquet réorientation* » est une étape qui en appelle d'autres. « **Nous continuerons à nous battre avec les socialistes et les sociaux-démocrates en Europe pour une intervention renforcée de la BCE, la mise en œuvre de l'Union bancaire, l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, une réelle réciprocité commerciale dans les échanges mondiaux. Pour donner de la force au président de la République et au gouvernement, pour faire avancer nos idées en Europe, pour convaincre nos partenaires, nous devons être assemblés** ».

Avant le 6 mai 2012, la voix de la France était affaiblie et l'austérité constituait l'horizon indépassable des politiques imposées par les conservateurs européens. Angela Merkel décidait, Nicolas Sarkozy exécutait. Tous deux imposaient, à l'ensemble des États et des peuples, la réduction drastique des dépenses d'avenir, les coupes dans les budgets sociaux et l'affaiblissement des services publics à l'image des « *Pacte de compétitivité* » et « *Pacte pour l'euro plus* », proposés par les conservateurs et les libéraux en 2010 et 2011, des pseudo « *règles d'or* » que la droite voulait inscrire dans les Constitutions nationales.

Ce qui a été obtenu par François Hollande, au Sommet de Bruxelles des 28 et 29 juin, marque un coup d'arrêt à cette logique d'austérité. Sous l'impulsion de la France, de nouvelles orientations ont été négociées pour le soutien à la croissance, la régulation des marchés, la solidarité face à la spéculation.

En témoigne le pacte pour la croissance de 120 milliards d'euros dédiés à la relance, la mobilisation des fonds structurels, la taxe sur les transactions financières, l'augmentation du capital de la BEI et la mise en œuvre de « *projets bonds* » pour financer les investissements, notamment dans la transition écologique.

« **C'est ce paquet "réorientation" avec le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qui est présenté au**



La donne a changé en Europe

Ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement un Traité budgétaire, c'est une politique globale de soutien, à une croissance forte et durable en Europe, et l'entrée en vigueur des outils de la relance, de la stabilité et de la solidarité avec le fonds de secours européen. 🇪🇺

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 4/10/2012



Dossier de la semaine

Quel rôle pour le PS ?



Vie de la Fédération

Séminaire de la majorité



Interview

**Tribunaux de commerce :
une réforme, vite**

Avec François Colcombet

Amnésie

L'UMP devrait faire preuve d'un minimum de modestie lorsqu'elle critique le projet de budget 2013. Le bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy en matière de fiscalité est tout de même édifiant : à cette époque le Trésor public remboursait les milliardaires et sans l'élection de François Hollande, la TVA aurait augmenté, pour tous les Français, de 12 milliards.

Le projet de budget, que vont examiner les parlementaires, rompt nettement avec les budgets antérieurs. Conformément aux engagements de François Hollande, les contribuables les plus aisés sont sollicités à la hauteur de leurs revenus et les grandes entreprises aussi participent à l'effort nécessaire pour l'assainissement des comptes publics mis à mal par dix ans de droite.

PS29

BREIS



Le BREIS a été fondé le 11 septembre 1973, à Rennes, a rappelé Bernard Poignant. « C'est d'ailleurs là que François Mitterrand a appris la nouvelle du coup d'état contre Salvador Allende au Chili », a précisé le président de l'Union régionale. Ce n'est pas uniquement pour cette anecdote que le maire de Quimper a entamé sa présentation de la contribution déposée par le BREIS à l'occasion du congrès de Toulouse. « Ce n'est pas un hasard si les socialistes se sont dotés d'une structure régionale au début des années 70 », a-t-il insisté. C'est en effet entre 1971 et 1974 que se prépare la victoire présidentielle de 1981. Les lois de décentralisation doivent beaucoup aux réflexions des socialistes bretons qui, dès la création du PS, défendent des idées de régionalisation et de libre administration des collectivités locales, gérées démocratiquement et libérées de la tutelle des préfets.

A chaque grand rendez-vous politique, les socialistes bretons apportent leur contribution au débat en adressant, aux premiers secrétaires du PS ou au candidat à la Présidentielle, leur point de vue.

Ces propositions s'inspirent des expériences lancées par les élus socialistes. Le B15, mis en place par Jean-Yves Le Drian, par exemple, réunit les départements et les agglomérations. Il est un lieu de discussion pour l'ensemble des élus bretons sur des sujets qui engagent l'avenir de la Région comme la ligne à grande vitesse, notamment.

Les propositions des socialistes bretons sont souvent en avance. Dans cette contribution, le BREIS plaide pour une plus grande régionalisation et un pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales.

Un projet de loi sur la décentralisation est en préparation. Bernard Poignant émet un vœu : « Il faudrait que l'acte 3 de la décentralisation soit aussi clair que le premier. En 1982, les Français ont bien compris que les collectivités cesseraient d'être sous la tutelle des préfets et que les conseils régionaux seraient élus ». Les textes présentés par Gaston Defferre et Pierre Mauroy étaient bien plus complexes mais, politiquement, c'est ce que les Français ont retenu.

Quel rôle pour le PS ?

Quel rôle doit jouer le Parti Socialiste durant le quinquennat de François Hollande ? Pour apporter des réponses à cette question, plus de 200 socialistes se sont retrouvés, le 29 septembre, au centre des congrès de Mescoat, à Landerneau, pour leur 11^e journée de rentrée, préparée par Emmanuelle Bénard, secrétaire fédérale aux rendez-vous militants.



Les animateurs des ateliers

Il y a un an, la journée de rentrée de la Fédération était consacrée à une présentation des candidat-es aux Primaires citoyennes. Plus de trois millions d'électeurs ont participé à la désignation du candidat socialiste. Pendant la campagne présidentielle, puis pour les Législatives, le Parti Socialiste a montré qu'il était capable de remporter les élections. La tâche des militants était simple : aller au devant des Français, diffuser les 60 propositions de François Hollande et convaincre les électeurs de voter pour le changement. Le rôle du PS sous Sarkozy consistait à gagner les élections.

Mais maintenant ? « **A l'occasion de notre congrès, qui se tiendra à Saint-Pol-de-Léon, nous devons nous poser la question du rôle que doit jouer le PS, en tant qu'acteur du changement** », a résumé le premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa.

« **Nous devons faire preuve de pédagogie pour expliquer les choix du gouvernement, mais nous devons aussi nous inscrire dans la durée pour anticiper les enjeux de demain.** » La journée du 29 septembre a été imaginée pour répondre à ce double défi. D'abord, en abordant des sujets qui engagent la réflexion des socialistes sur le long terme. A travers

huit ateliers, animés par des signataires de contributions, les adhérents ont pu débattre de questions, parfois mises de côté, mais qui engagent la réflexion sur le long terme. Ainsi, les adhérents présents à Landerneau ont pu débattre des enjeux liés au tourisme, au féminisme, à la culture, au handicap, à l'Europe, à la décentralisation (voir encadré), à la jeunesse ou à l'économie sociale et solidaire. Un neuvième atelier, principalement destiné aux nouveaux adhérents, était consacré à l'Histoire du PS et au fonctionnement d'un congrès.

L'après-midi, des représentants des motions ont présenté et défendu leurs textes. Olivier Faure pour la motion 1, Juliette Médéal pour la motion 2, Gérard Filoche pour la motion 3, Guy Mordret pour la motion 4 et Fabien Verdier pour la motion 5. Dans un esprit de discussion et non de confrontation, ils ont insisté sur leurs points communs, en particulier, le soutien à François Hollande et au gouvernement de Jean-Marc Ayrault. Ensuite, chacun a insisté sur tel ou tel aspect et les adhérents se prononceront le 11 septembre.



Les représentants des motions

« **La question de la ligne politique est derrière nous** », a estimé le premier secrétaire, Marc Coatanéa. « **Elle a été tranchée par les électeurs aux Primaires citoyennes, à la Présidentielle et aux Législatives** ». Reste maintenant à mettre en place les outils les plus efficaces pour soutenir cette ligne et permettre d'aborder dans de bonnes conditions un deuxième quinquennat. « **Compte-tenu de l'état de la France il faudra au moins dix ans pour que nos réformes portent leurs fruits** », a estimé le premier secrétaire fédéral. 🇫🇷

Séminaire de la majorité

Le budget 2013 et la territorialisation des politiques départementales étaient au menu du séminaire de la majorité du Conseil général, les 26 et 27 septembre au Conquet.

« Deux fois par an, notre groupe (40 élus sur 54 - ndlr) se retrouve pour discuter des orientations du Département », rappelle Didier Le Gac, président du groupe de gauche et conseiller général du canton de Saint-Renan.

Pour ce premier séminaire depuis la victoire de la gauche, les élus de la majorité du Conseil général attendent avec impatience et confiance les projets de réforme qui les concernent directement. « Pour le financement de la solidarité, il faut une juste répartition de l'effort entre la part nationale et la part locale », rappelle Pierre Maille. « Et nous attendons aussi les projets pour le financement de la dépendance ».



« Le projet de budget 2013 du Département est maîtrisé »

Le Finistère se situe parmi les départements les moins endettés de France. « Nous ne faisons pas partie du groupe des 30 qui connaissent de très graves difficultés », souligne Didier Le Gac. « Nous faisons bien attention à maintenir nos dépenses de manière à pouvoir conserver notre niveau d'investissement à 140 millions d'euros », explique Roger Mellouët, qui, au Conquet, a rappelé

que les travaux sur la RD167, qui va de Saint-Renan à Gouesnou seront engagés. « Il s'agit d'un dossier prioritaire en matière de sécurité routière », insiste-t-il. Mais le budget 2013 est maîtrisé.

Les premiers contrats de territoires ont été signés en 2009. Le Conseil général et les communautés de communes commencent à tirer les bilans à mi-parcours. « Nous souhaitons toujours améliorer nos dispositifs mais pour cela nous avons besoin d'avoir en face de nous des associations d'élus vraiment représentatives », a indiqué Pierre Maille, pour qui les politiques départementales doivent toujours faire l'objet d'évaluation pour s'améliorer. 🌸

Interview

Tribunaux de commerce : une réforme, vite

Avec François Colcombet

Les tribunaux de commerce défrayent, encore une fois, la chronique après les révélations du Télégramme sur de possibles conflits d'intérêt parmi les juges du Tribunal de Quimper, dans l'affaire Doux. François Colcombet, magistrat et ancien député, nous rappelle que les tribunaux de commerce ont déjà été au cœur d'une polémique et propose des pistes de réformes.

Cap Finistère : Dans quelles conditions avez-vous lancé une commission parlementaire sur les tribunaux de commerce en 1998 ?

François Colcombet : Je suis magistrat et j'ai travaillé avec Robert Badinter lorsqu'il était garde des sceaux. Déjà, à l'époque, il avait tenté de réformer les tribunaux de commerce. En 1997, j'ai été élu député. Il y avait quelques scandales à l'époque, en particulier dans la région

parisienne. Avec Arnaud Montebourg, nous avons décidé de monter une commission parlementaire pour évaluer l'ampleur du problème et trouver des solutions. Il s'agissait aussi de montrer que les parlementaires pouvaient, de leur propre initiative, lancer des commissions d'enquête.

Cap Finistère : La publication de votre rapport a-t-elle eu des effets positifs ?

François Colcombet : D'une certaine manière. Les tribunaux de commerce ont senti le vent du boulet et on a pu constater une prise de conscience. Les juges « les moins présentables » ont été mis sur la touche. Mais on sent que les mauvaises habitudes reviennent. Au sein du PS je ne sais pas si les mentalités ont évolué. Mais, il faut bien avouer que les socialistes ne sont pas très à l'aise dans ce milieu.

Cap Finistère : Que préconisez-vous aujourd'hui ?

François Colcombet :

Je pense qu'il faut aller vite et que la profession des tribunaux de commerce est prête à accepter la réforme. Je sais que des projets existent à la chancellerie. Il me semble urgent de prendre deux types de mesures. D'abord, faire en sorte que l'État soit informé au plus vite des difficultés que rencontrent les entreprises, de manière à pouvoir anticiper son intervention ou celle des collectivités locales. Pour cela, il faut donner plus de moyens aux procureurs de la République.

Ensuite, pour les affaires les plus importantes, il faudrait créer des tribunaux départementaux ou régionaux composés de juges professionnels et de juges élus, mais avec un corps électoral bien plus important qu'actuellement. En effet, ni les artisans, ni les agriculteurs, ni les salariés ne sont, aujourd'hui, représentés dans les tribunaux de commerce qui ne devraient être compétents que pour des litiges entre commerçants. 🌸



Agenda

7 octobre

Repas de la section de Guilers, salle Gauguin (sous la mairie).

7 octobre

A partir de 11 h 30 : Repas de la 5^e circonscription à Lesneven (Maison d'accueil - Salle Balan).

11 octobre

17 h 00-22 h 00 : Vote dans les sections sur les motions.

18 octobre

17 h 00-22 h 00 : Vote dans les sections pour le premier secrétaire national.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 973 - Vendredi 5 octobre 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Assemblée parlementaire de l'OTAN



Gilbert Le Bris vient d'être élu président de la délégation parlementaire française à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Cette Assemblée réunit des élus des 28 pays membres et rassemble ainsi 257 parlementaires. La délégation française est constituée de 36 membres dont 18 titulaires (11 députés et 7 sénateurs).

« L'Assemblée parlementaire de l'OTAN contribue au choix des politiques alliées et exerce un rôle diplomatique, tant dans la

dimension transatlantique que pour l'ouverture vers les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec les pays riverains de la Méditerranée et du Moyen-Orient », explique le député du Finistère.

« Au titre de président, j'intégrerai la commission permanente, qui est l'organe exécutif de cette Assemblée, ainsi que la commission parlementaire OTAN-RUSSIE et porterai la responsabilité de la position française sur les dossiers et sujets traités dans le cadre de cette assemblée de l'OTAN ».

Erika : tirer les leçons des batailles juridiques

La Cour de Cassation a confirmé la validité du jugement de la Cour d'appel de Paris dans le procès de la catastrophe de l'Erika. « Il était important de confirmer la responsabilité de l'affréteur et la reconnaissance du préjudice écologique », s'est félicité Pierre Maille.

« Par ailleurs, il faut que le législateur tire les leçons des batailles juridiques qui font suite aux catastrophes maritimes : le préjudice écologique

maritime doit être mieux défini et des contraintes doivent être imposées aux pollueurs pour qu'ils assument les actions nécessaires à la remise en état initial des sites pollués », a estimé le président du Conseil général.

Divisions à l'UMP

L'UMP, combien de divisions ? Rien ne va plus à la tête de l'UMP du Finistère. Dans une interview à *Ouest France*, le 1^{er} octobre, Laurent Prunier, président du parti, doit répondre à Agnès Lebrun, secrétaire départementale, qui aurait qualifié les dirigeants de l'opposition municipale à Brest et Quimper de « fonctionnaires d'opposition » :

Après avoir tenté de nier le conflit, le président de l'UMP lance clairement un avertissement à la secrétaire départementale : « Il y a un rapport de force au sein du parti et je sais que j'ai une majorité ». Voilà qui promet de grands moments pour le congrès du mois de novembre et dans la perspective des municipales.

Pour toute impression, création, contactez Elodie à l'adresse pafimp@wanadoo.fr ou au 02 98 43 11 44.

Annonces légalles & judiciaires

AVIS DE CONSTITUTION

Le 1^{er} octobre 2012 il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
EURL BOQUEN.

Siège social : Le siège de la société est fixé 59, rue de Kermenguy - 29200 BREST.

Capital social : 7 000 euros.

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : la restauration sur place, la vente à emporter, le bar, les métiers de la bouche, la prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toute autre manière, dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social et en général dans toutes les entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts. La cession soit par voie d'apport, soit contre espèces, à des particuliers ou à des sociétés créées ou à créer, de tout ou partie de l'actif de la société. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation dans toutes sociétés ou groupements créés ou à créer, dont l'objet se rapporte à l'objet social, par voie d'apports, fusion ou autrement, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Durée : La durée de la société est de 99 années.

Gérant : Monsieur Romain BOQUEN.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 25 septembre 2012 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SCI JMJ.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : 3, rue Kéravel - 29200 BREST.

Objet : L'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Durée : 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 euros.

Capital social : 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

Gérants : Monsieur Jean-Marc BERROU demeurant à LOCMARIA PLOUZANÉ 14, rue du Château d'Eau - Monsieur Jacques JOLIVET demeurant à GUIPAVAS 20, rue du Douvez.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

RÉSIDENCE DU MARCHÉ

Société Civile de Construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, rue Traverse - 29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 25 septembre 2012, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction vente.

Dénomination sociale :
RÉSIDENCE DU MARCHÉ.

Siège social : 2, rue Traverse - 29200 BREST.

Objet social : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à BREST (29200) 9, rue Massillon, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un immeuble immobilier en opération de construction vente et toute activité en découlant ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Durée de la société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérant : Madame Karine PALUD demeurant Lestriguiou - 29120 PLOMEUR.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

La Gérance.